Société québécoise des transports

Rapport annuel 1988

Québec

91-05544/

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société québécoise des transports

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-14018-8
ISSN: 0838-2328

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de la Société québécoise des transports pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre des Transports,

Sam L. Elkas

Québec, janvier 1990

Monsieur Sam L. Elkas
Ministre des Transports
Ministère des Transports
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société québécoise des transports (L.R.Q., c. S-22.1), j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Société québécoise des transports pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président et directeur général,

René Vincent

Québec, décembre 1989

Table des matières

Le conseil d'administration et la direction au 31 décembre 1988 8

La mission de la Société québécoise des transports 9

Rapport du président 11

Rapport du vérificateur 13

États financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988 14

Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 31 décembre 1988 19

Le conseil d'administration et la direction au 31 décembre 1988

Le conseil d'administration

Gilles Beaulieu
Contrôle budgétaire
Ministère des Transports

Liguori Hinse
Sous-ministre adjoint
Ministère des Transports

Pierre Michaud
Sous-ministre
Ministère des Transports

Serge Rémillard
Premier vice-président
Caisse de dépôt et de placement
du Québec

Gilles Sanche
Ministère des Transports

Jean-P. Vézina
Président et directeur général
Régie de l'assurance automobile du Québec et
vice-président Société québécoise des transports

La direction

Pierre Michaud
Président et directeur général

Gilles Sanche
Administrateur

La mission de la Société québécoise des transports

Favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement d'entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec, favoriser l'exportation des biens qui y sont produits, maximiser les retombées socio-économiques découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci et exercer les activités d'une compagnie de portefeuille dans le secteur des transports.

Par suite d'une décision gouvernementale, la Société ne poursuit pas de nouveaux objectifs. Essentiellement, son action vise le règlement des litiges découlant de la privatisation de Québécair et de ses filiales.

Rapport du président

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1988, la Société québécoise des transports a concrétisé les actions suivantes qui avaient été amorcées précédemment :

— la vente des actions détenues dans Corporation de gestion La Vérendrye ;

— le déménagement de son siège social au 1410, rue Stanley, dans les locaux du ministère des Transports ;

— le départ des derniers employés de la Société.

Les membres du conseil d'administration et de la direction sont désormais des personnes qui occupent des postes réguliers au sein de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec, ceci reflétant la nouvelle orientation de la Société.

Outre sa filiale 1848-7199 Québec inc., la Société ne détient plus d'actions que dans Propair seulement.

Essentiellement, les activités de la Société sont donc dirigées de manière à régler les litiges qui découlent de la privatisation de Québécair et de ses filiales.

À la fin de 1988, 19 litiges avaient été réglés ou clos sur un total de 44 identifiés, soit dans les documents signés lors de la clôture de l'entente de privatisation, soit après. Les états financiers indiquent les sommes versées pour les règlements ainsi que pour les frais juridiques. Il n'est pas pertinent de mentionner ici le coût de ces règlements, car l'information ne pourrait qu'être fragmentaire. Certains litiges ont été réglés partiellement dans le cadre des dossiers de clôture de l'entente. Il est préférable de se référer aux états financiers à ce sujet.

René Vincent

Société québécoise des transports

États financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise des transports au 31 décembre 1988 ainsi que l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Châtelain, F.C.A.

Québec, le 13 avril 1989

Société québécoise des transports

États financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
	$	$
Actif		
À court terme		
Encaisse	144 224	634 475
Dépôts à terme	594 774	396 704
Débiteurs	5 267	15 350
Frais payés d'avance	—	10 014
Subventions à recevoir	—	4 500 000
Avances à un mandataire désigné par le gouvernement	—	800 268
	744 265	6 356 811
Placements (note 5)	3 000 000	3 804 659
	3 744 265	**10 161 470**

	1988	1987
	$	$
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	27 068	103 714
Provision pour réclamations (note 9)	1 882 754	1 937 830
Versements sur la dette à long terme	—	5 300 268
	1 909 822	7 341 812
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 6)	28 679 800	28 679 800
Actions privilégiées de 1848-7199 Québec inc. (note 7)	15 000 000	15 000 000
Déficit	(41 845 357)	(40 860 142)
	1 834 443	2 819 658
	3 744 265	**10 161 470**

Éventualités (note 9)

Société québécoise des transports

Résultats consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
	$	$
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec :		
Intérêts sur la dette à long terme	229 657	379 940
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	149 108	301 492
Honoraires professionnels	132 334	131 933
Frais de voyage et de représentation	11 986	27 078
Loyer de bureau, taxes et assurances	71 020	96 263
Fournitures et frais de bureau	5 644	12 344
Frais financiers — net (note 4)	344 780	663 782
Amortissement des immobilisations	—	6 708
	714 872	1 239 600
Perte compte non tenu des postes suivants :	(485 215)	(859 660)
Dévaluation d'un placement	—	(1 107 471)
Gain sur aliénation de placements	—	634 293
Perte nette	**485 215**	**1 332 838**

Société québécoise des transports

Déficit consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987 (note 3)
	$	$
Solde au début		
Solde déjà établi	40 678 358	34 845 520
Redressement — provision pour des réclamations à payer (note 3)	181 784	181 784
Solde redressé	40 860 142	35 027 304
Perte nette de l'exercice	485 215	1 332 838
Réduction de la subvention à recevoir (note 8)	500 000	4 500 000
Solde à la fin	**41 845 357**	**40 860 142**

Société québécoise des transports

Évolution de la situation financière consolidée de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987 (note 3)
	$	$
Activités d'exploitation		
Perte nette	(485 215)	(1 332 838)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	—	6 708
Éléments des résultats relatifs aux placements	—	473 178
Liquidités utilisées pour les opérations	(485 215)	(852 952)
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation	(111 625)	(141 039)
Liquidités utilisées pour les activités d'exploitation	(596 840)	(993 991)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(5 300 268)	(6 750 000)
Encaissement de subventions à recevoir	4 000 000	—
Liquidités utilisées pour les activités de financement	(1 300 268)	(6 750 000)
Activités d'investissement		
Produit d'aliénation de placements	804 659	1 007 000
Remboursement de l'avance consentie à un mandataire	800 268	2 250 000
Solde de prix de vente de Québécair	—	5 000 000
Liquidités provenant des activités d'investissement	1 604 927	8 257 000
(Diminution) Augmentation des liquidités	(292 181)	513 009
Liquidités au début	1 031 179	518 170
Liquidités à la fin	**738 998**	**1 031 179**

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

Société québécoise des transports

Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 31 décembre 1988

1. Constitution et objets

La Société québécoise des transports est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-22.1).

Selon cette loi, la Société a pour objets:

— de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec et de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits;

— de maximiser pour les Québécois les retombées socio-économiques découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci;

— d'exercer les activités d'une compagnie de gestion et de portefeuille dans le secteur des transports.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société québécoise des transports et de sa filiale en propriété exclusive 1848-7199 Québec inc.

Placements

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition diminuée de toute baisse de valeur permanente.

3. Redressement affecté aux exercices antérieurs

Ce redressement inscrit une augmentation de la provision pour des réclamations à payer de 181 784 $ au 31 décembre 1986 dont la direction était dans l'impossibilité d'évaluer l'issue probable à cette date (note 9).

Ce redressement a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 :

Passif consolidé	$
Provision pour réclamations	181 784
Déficit consolidé	181 784

4. Frais financiers — net

	1988	1987
	$	$
Intérêts sur la dette à long terme	444 826	934 810
Moins : Intérêts gagnés provenant :		
Avances à un mandataire désigné par le gouvernement	5 558	140 285
Dépôts bancaires	94 488	130 743
	100 046	271 028
	344 780	**663 782**

5. Placements

	1988	1987
	$	$
Propair inc. —		
Actions privilégiées catégorie A, sans dividende, rachetables au montant du capital versé au gré de la compagnie — au coût (1)	3 000 000	3 000 000
Corporation de gestion La Vérendrye	—	804 659
	3 000 000	3 804 659

(1) La Société détient ce placement à la suite d'un échange de ses actions effectué en 1984-1985 avec le ministère des Transports. Ce placement, dont la réalisation est incertaine, représente indirectement un placement d'ordre socio-économique du gouvernement du Québec.

6. Capital-actions

	1988	1987
	$	$
Autorisé :		
750 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
286 798 actions	28 679 800	28 679 800

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

7. Actions privilégiées de 1848-7199 Québec inc.

L'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, détient 6 666 666 actions privilégiées de catégorie « B », participantes, convertibles, sans valeur nominale de 1848-7199 Québec inc.

8. Réduction de la subvention à recevoir

À la demande du Conseil des ministres, la Société a affecté, au cours de l'exercice, un montant de 500 000 $ (4 500 000 $ en 1987) au remboursement de sa dette à long terme à même ses liquidités. La subvention à recevoir du gouvernement du Québec en 1988, relative au remboursement de la dette à long terme, a donc été réduite du même montant. Cette réduction a été imputée au déficit de la Société, compte tenu que cette subvention avait été comptabilisée au surplus d'apport et virée subséquemment au déficit.

9. Éventualités

Selon la convention de vente des actions de Québécair au 1er septembre 1987, la Société et son actionnaire, le gouvernement du Québec, se sont engagés conjointement et solidairement à indemniser l'acquéreur pour les sommes que l'acquéreur ou Québécair pourrait être appelé à verser à la suite des litiges suivants qui existaient avant le 1er août 1986 :

a) Poursuites, mises en demeure et griefs contre Québécair et ses filiales provenant du congédiement d'employés, de l'inexécution de contrats et de manquement à des engagements.

b) Réclamations éventuelles contre Québécair pour certains frais de mise à bord pour les années 1982 à 1985 inclusivement.

Au 31 décembre 1988, le montant total des poursuites et autres réclamations reçues s'élève à 16 784 866 $ (16 716 195 $ au 31 décembre 1987). La provision pour des réclamations à payer a été estimée à 1 882 754 $ par la direction de la Société selon les renseignements disponibles. Au cours de l'exercice, cette provision a été augmentée de 181 784 $ par un redressement affecté aux exercices antérieurs et diminuée de 55 076 $ par suite de règlements de litiges au cours de l'exercice.

Toute somme que la Société pourra être appelée à verser après le 31 décembre 1988 en addition à la provision pour des réclamations à payer à cette date, relativement aux litiges ci-haut mentionnés, sera comptabilisée comme redressement de l'exercice 1986 affectant la perte sur aliénation du placement dans Québécair.

De plus, à la suite d'un contrat de cession et de vente de créances, 1848-7199 Québec inc., filiale de la Société, a acheté de Québécair des comptes débiteurs au montant de 119 663 $. Un montant équivalent a été porté à la provision pour mauvaises créances. Tout montant recouvré sur ces comptes débiteurs sera alors comptabilisé comme redressement de l'exercice 1986.